Communiqué de presse – 20 novembre 2026

La FCPE demande au ministre de choisir le dialogue plutôt que la sanction

3 000 conseils de discipline ! C'est le chiffre annoncé mercredi 18 novembre par le ministre de l'Éducation nationale dans les médias pour sanctionner les lycéens mobilisés en septembre et en octobre. Une réponse qui en dit long sur les priorités du gouvernement : sanctionner plutôt qu'écouter, exclure plutôt qu'accompagner.

Pour la FCPE, cette fuite en avant disciplinaire est inacceptable. Face à une mobilisation lycéenne d'une ampleur inédite, le gouvernement choisit la sanction plutôt que de prendre ses responsabilités. Où sont les moyens supplémentaires pour accompagner les élèves ? Où sont les dispositifs de remise à niveau pour compenser les heures de cours perdues ? Où sont les réponses aux revendications des lycéens et de leurs familles ?

Pour accompagner les familles, la FCPE ouvre dès le 30 novembre, avec le Syndicat des avocats de France, une plateforme téléphonique : information des parents sur leurs droits et sur les procédures disciplinaires, mise en relation avec un avocat lorsque la situation le nécessite. Le numéro de la plateforme sera communiqué le 30 novembre sur les sites respectifs de la FCPE et du SAF.

L'école n'a pas besoin de davantage de sanctions. Elle a besoin de moyens, d'écoute et de dialogue.

La FCPE dénonce depuis toujours le recours systématique à l'exclusion comme réponse aux difficultés scolaires et aux conflits. Exclure un élève ne règle rien : cela déplace les problèmes, fragilise les parcours scolaires et compromet l'avenir des jeunes. En multipliant les conseils de discipline, le gouvernement prend le risque de transformer une mobilisation lycéenne en une véritable machine à fabriquer du décrochage scolaire.

La FCPE refuse que l'engagement des jeunes soit traité comme une faute à punir. Les lycéens ont besoin d'être entendus, pas désignés comme des adversaires. Le dialogue doit rester la priorité pour sortir de cette crise.

La FCPE exige donc du ministre de l'Éducation nationale des engagements clairs et immédiats :

- L'arrêt des sanctions disciplinaires à l'encontre des lycéens et collégiens ayant participé au mouvement lorsqu'aucune atteinte aux biens ou aux personnes n'a été commise ;

- L'assurance qu'aucune absence liée à la mobilisation ne pèsera sur le dossier scolaire, le livret ou le dossier Parcoursup des élèves ;

- L'aménagement des modalités d'évaluation afin de tenir compte des heures de cours qui n'ont pas pu être dispensées ;

- L'adaptation des examens de fin d'année et du contrôle continu à cette année scolaire exceptionnelle, notamment par la prise en compte, dans les sujets, des seuls enseignements réellement dispensés ;

- L'ouverture d'un véritable dialogue avec les représentants des lycéens et des parents d'élèves pour construire une sortie de crise.

Les parents n'ont pas été spectateurs de cette mobilisation. Ils ont pris leurs responsabilités : présents chaque matin devant les établissements pour apaiser, prévenir les débordements et protéger les jeunes. Ils continueront à être aux côtés des familles dont les enfants seraient convoqués devant un conseil de discipline. Là où ils y siègent, les parents élus FCPE veilleront au respect des droits de la défense et à la proportionnalité des sanctions. Aucun parent ne doit se retrouver seul face à une procédure disciplinaire.

Le gouvernement doit entendre les parents : la réponse à une mobilisation de jeunes ne peut pas être la répression. On ne construit pas l'école de demain en multipliant les exclusions et les conseils de discipline.

La FCPE continuera de se mobiliser aux côtés des jeunes et de leurs familles. Elle ne renoncera ni à défendre les droits des élèves, ni à exiger une école qui écoute, accompagne et émancipe.

Il est encore temps de sortir de l'impasse. Monsieur le Ministre, renoncez à la logique de sanction. Ouvrez le dialogue !

Contact presse :
Laurence Guillermou : 06 82 81 40 82 / fcpecom@fcpe.asso.fr